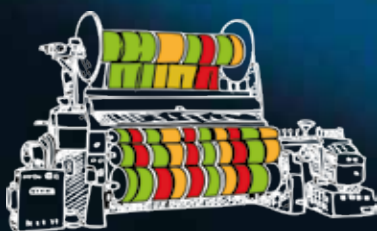
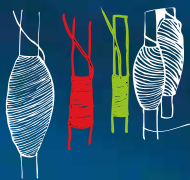


THE ECO-SYSTEM SHOWCASE

FEEL WORTHY

ZOOM IN ON WORKING CONDITIONS AND CONSUMER SAFETY



INTERFILIÈRE
HONG KONG



"Il nous appartient de veiller tous ensemble à ce que notre société reste une société dont nous soyons fiers."
Stéphane Hessel

EDITORIAL

Les réseaux sociaux, les entreprises (industriels et distributeurs), les médias, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et à travers eux les consommateurs de textile-habillement, sont animés par des pensées qu'il sera aisé de qualifier de "schizophrènes". Avec d'un côté, une logique purement économique de souhaits de profits et de réduction des coûts, et d'un autre côté, l'impossibilité de rester insensible face aux catastrophes sociales et environnementales qui frappent les différentes zones du monde.

Une mondialisation heureuse est-elle possible ? Celle qui ne sacrifierait pas la dignité humaine à toujours plus de flexibilité... De cette dualité, découle une volonté de réconcilier le citoyen et le consommateur. Une formule qui amuse, qui agace ou qui passionne, mais qui pose la question de sa mise en œuvre.

Cette mise en œuvre se traduit, en premier lieu, au niveau des Pouvoirs Publics, par l'adoption de textes contraignants pour les entreprises. Ces lois, règlements ou conventions internationales vont permettre de mieux encadrer l'utilisation des substances chimiques, la protection de l'environnement et la santé du consommateur, mais aussi les conditions de travail des ouvriers de l'industrie du textile-habillement.

Souvent pointées du doigt pour leurs lacunes ou la lenteur de leur mise en application, ces réglementations sont relayées et complétées par des normes et des certifications. D'application purement volontaire et encadrées par des organismes privés, ces dernières permettent aux entreprises de garantir, aux consommateurs, leur prise de conscience des enjeux environnementaux et sociaux dans l'industrie textile.

Enfin, alors que l'industrie textile défraye encore régulièrement la chronique des médias internationaux avec des effondrements catastrophiques d'usines au Bangladesh, des incendies meurtriers au Pakistan, des grèves réprimées au Cambodge, ou encore le rejet des eaux polluées des usines textiles partout dans le monde, les entreprises deviennent, elles aussi, force de proposition. Certaines ont ainsi commencé à répondre, de façon collective ou individuelle, aux exigences des consommateurs et des organisations non gouvernementales.

NGO, SENTINELLES DU TEXTILE-HABILLEMENT, RELAYÉES PAR LES MÉDIAS VERS LES CONSOMMATEURS

Des conditions de travail décentes, la notion de salaire minimum, la sécurité au travail et la non-toxicité des produits chimiques utilisés pour les travailleurs et les consommateurs sont des thématiques portées haut et fort par les ONG, aux travers de publications d'études, d'actions militantes et de campagnes publicitaires, afin de faire prendre conscience aux citoyens des enjeux environnementaux et sociaux dans la filière textile-habillement-distribution.

WATCH OUT!

LIVING WAGE VS MINIMUM WAGE

Depuis 1989, l'Association Clean Clothes Campaign (CCC) agit pour améliorer les conditions de travail dans l'industrie mondiale du textile-habillement. Elle regroupe des organisations (syndicats et ONG) et s'appuie sur des partenaires présents dans les pays producteurs de textile afin d'identifier les difficultés locales.

Récemment, la CCC a mené une importante campagne mondiale sur les salaires vitaux des travailleurs, en publiant notamment, en mars 2014, un rapport intitulé "Tailored Wages" qui révèle que les salaires minimums des ouvriers textiles sont bien loin de leur permettre de subvenir à leurs besoins vitaux : "Dans la pratique, le salaire minimum légal est souvent le plafond et non la base pour les salaires". Or, ces montants sont en dessous du seuil de pauvreté défini par le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS). C'est ainsi que la notion de "salaire vital" a émergé, droit inscrit au sein de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies : "Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale".

En partenariat avec l'Asia Floor Wage Alliance (organisation regroupant des syndicats asiatiques et des organisations de défense des travailleurs),

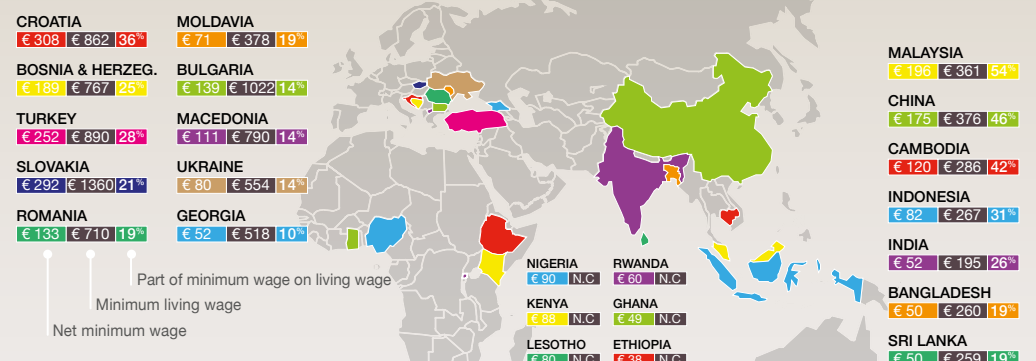


la CCC a calculé ce que devait être le salaire vital dans plusieurs pays.

Un autre rapport de la CCC intitulé "Stitched up" vient également d'être publié en 2014. Cette fois, sont visées les conditions de rémunération et de travail dans le secteur du textile-habillement et de la chaussure dans quatre États membres de l'Union Européenne (Bulgarie, Croatie, Roumanie, Slovaquie) et six pays non membres (Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Macédoine, Moldavie, Turquie et Ukraine), pays dans lesquels l'industrie du textile-habillement emploie, à ce jour, plus de 3 millions de travailleurs.

Le constat est alarmant ! Les conditions de travail sont parfois pires que dans certaines usines de Chine ou d'Indonésie, tant au niveau des salaires que de la durée hebdomadaire de travail.

MINIMUM WAGE VS LIVING WAGE (ESTIMATED IN 2013 PER WORKER AND PER MONTH)



Sources : Clean Clothes Campaign et Fédération de la Maille & de la Lingerie

WHAT'S NEW?

Suite aux différents appels de la CCC et aux nombreuses catastrophes et incidents (effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, incendies d'usine au Pakistan, grèves d'ouvriers au Cambodge et au Vietnam), le salaire minimum en Turquie a été augmenté de 12,5% au 1^{er} janvier 2015, le gouvernement cambodgien a annoncé une hausse de 28% des salaires et le salaire minimum au Brésil est passé à 678 reals soit 295 euros.

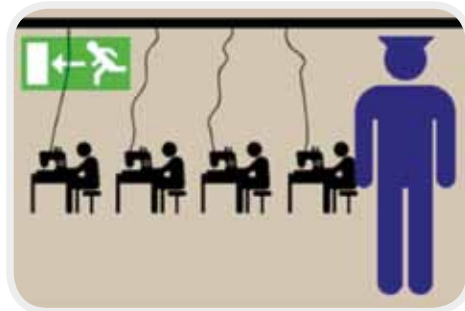
Les entreprises s'engagent d'elles-mêmes à verser, petit à petit, des salaires plus corrects.

S'ENGAGER SUR TOUTE LA SUPPLY CHAIN

Le constat du rapport "Stitched up" de la CCC ne s'arrête pas là : les travailleurs interrogés se plaignent également de ne pas pouvoir prendre de jours de congé ou même de congés maladie, et de ne pas recevoir les allocations familiales. Les travailleurs roumains, par exemple, disent être contraints de faire des heures supplémentaires pour pouvoir gagner le salaire minimum. Les femmes y connaissent, outre le harcèlement sexuel, l'interdiction de tomber enceinte sous peine de perdre leur emploi.

C'est ainsi qu'Amnesty International a récemment lancé la campagne "#FaitesPasAutruche" pour dénoncer le vide juridique entourant les multinationales responsables de violations des

droits humains et demander que la responsabilité de ces dernières soit engagée partout où elles opèrent, y compris à travers leurs filiales et sous-traitants.



Source: www.cleanclothes.org

RÉDUIRE LES SUBSTANCES CHIMIQUES DANGEREUSES D'ICI 2020 !

La campagne Detox de Greenpeace appelle, la majorité des grandes marques, à s'engager à éliminer complètement les substances chimiques dangereuses d'ici à 2020. Dix-huit marques ont déjà répondu à l'appel depuis juillet 2011 pour passer à une production plus propre.

Onze produits chimiques dangereux sont ciblés par Detox. La plupart de ces substances font l'objet de restrictions au titre de la réglementation en vigueur en Europe, en tant que telles et/ou en tant qu'élément intégré dans un article. L'action de Greenpeace vise essentiellement à faire respecter les textes mais aussi à les faire évoluer, quant aux seuils fixés. Dans certains cas, l'action de Greenpeace s'est même révélée être un moteur dans les propositions de certains Etats membre pour intégrer de nouvelles substances dans l'annexe XVII du règlement REACH.

Parmi les substances ciblées, on trouve ainsi les nonylphénols, les phtalates, les colorants azoïques cancérigènes, les composés organostanniques, le pentachlorobenzène, le pentachlorophénol, les paraffines chlorées à chaîne courte, certains métaux lourds... Greenpeace demande la mise en œuvre de solutions personnalisées permettant d'atteindre l'objectif "zéro substance toxique" utilisée et rejetée tout au long de la chaîne d'approvisionnement, d'ici au 1^{er} janvier 2020.

Afin de maintenir la pression sur les entreprises engagées dans la campagne, mais aussi sur celles qui tarderaient à le faire, Greenpeace a récemment mis en ligne un podium classant les marques en trois catégories : les Leaders, les Greenwashers, les Losers. Greenpeace désigne ainsi les marques "accros aux produits toxiques" qui ne se sont pas encore engagées à assainir leurs chaînes de production.

MÉDIAS ET CONSOMMATEURS



Source: Frida Ottesen

ÇA BOUGE AUX 4 COINS DU MONDE !

LA TÉLÉ-RÉALITE NORVÉGIENNE FAIT LE BUZZ

Les réseaux sociaux s'agitent autour de la diffusion, en avril 2014, d'un programme de télé-réalité nommé "Sweatshop - Deadly Fashion". Avec un scénario basé sur la "prise de conscience des réalités sociales", trois jeunes Norvégiens, "accros de mode", ont accepté une plongée en immersion aux côtés d'ouvriers textiles au Cambodge, pendant dix jours, et ont été filmés par les caméras du journal Aftenposten.

Dans chacun des cinq épisodes d'une dizaine de minutes, les jeunes Norvégiens déchantent et font le constat indigné de l'écart criant entre leur confort de vie et les conditions déplorables dans lesquelles vivent ces travailleurs. Hébergés par ces personnes et travaillant à leurs côtés, ils découvrent la réalité de tâches répétitives pendant 12 heures, sur la même chaise, tout en gagnant un salaire dérisoire leur permettant à peine de se nourrir correctement. Ils rencontrent même des ouvriers textiles, violentés par la police après avoir manifesté pour leurs droits. Cette émission, suivie par 1,5 million de téléspectateurs, n'a pas tardé à faire le buzz bien au-delà des frontières norvégiennes, créant blogs, reportages et débats dans la plupart des pays européens.

L'ONG AVAAZ VOUS PERMET DE CRÉER VOTRE PROPRE PÉTITION

Ce mouvement mondial en ligne donne la parole aux citoyens : le principe consiste à informer les internautes et à les inviter à signer des pétitions remises ensuite aux Pouvoirs Publics ou aux industriels incriminés. Par exemple, la pétition "Vêtements sans culpabilité", adressée aux PDG des grandes marques, a été signée par plus d'1,2 million de personnes en février 2015.



Source: <https://secure.avaaz.org>

LES RÉSEAUX SOCIAUX, ARMES DE COMMUNICATION MASSIVES

Avec l'avènement des réseaux sociaux et l'essor des mobiles équipés de caméras, rien n'est plus aisé pour quiconque de se transformer en lanceur d'alerte et de dénoncer des déviances qu'il serait amené à constater. La communication digitale a permis de modifier les règles du jeu et apparaît comme un nouveau contre-pouvoir.

Par exemple, dans son blog, "FashionMama" a consacré un billet rageusement intitulé "30 euros par mois ou les nuances de honte. Made in Bangladesh. Ou ailleurs" dans lequel elle invite, ouvertement, les amatrices de "mode à petits prix" à se poser les bonnes questions au moment de régler l'addition du petit haut, si longtemps convoité sur l'étalage du magasin.

Les consommateurs, eux-mêmes, n'hésitent pas à interpeler les marques sur leur page Facebook et à les exhorter à s'engager. Ils s'immiscent dans l'écosystème des marques et se préoccupent de ce qu'elles font.

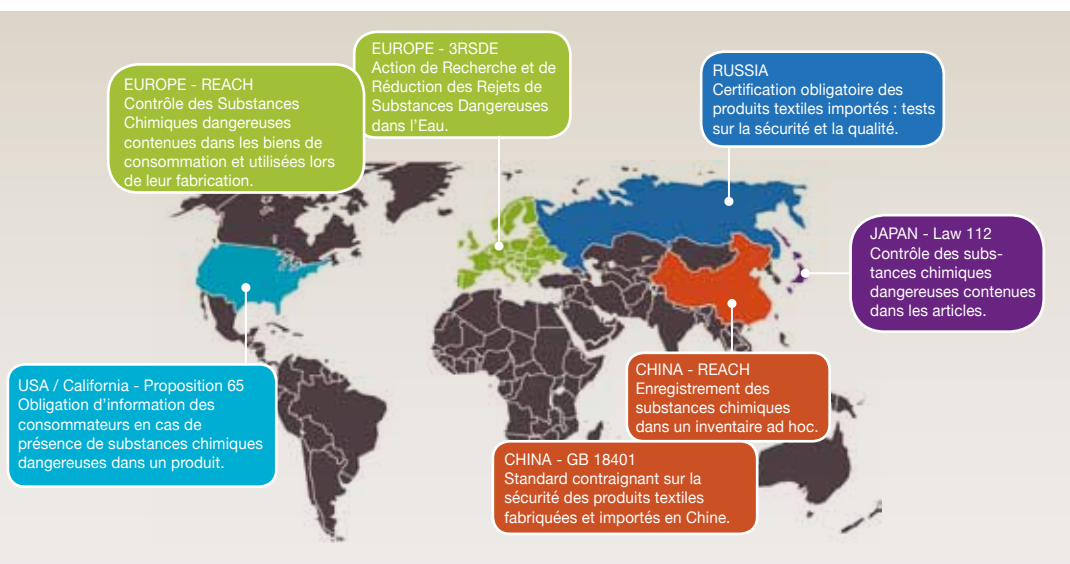
THE AUTHORITIES

De plus en plus de pays adoptent des législations contraignantes pour les industriels, visant à protéger l'environnement, les travailleurs et les consommateurs.

Tous ces textes posent le principe de la responsabilité des industriels quant à la gestion des risques liée à l'utilisation des substances chimiques. Cette responsabilité signifie que tous les maillons de la chaîne de fabrication, du producteur au client, doivent être impliqués.

Le secteur textile-habillement est d'autant plus concerné par ces contraintes que, d'une part, de nombreuses substances chimiques sont utilisées tout au long de la fabrication des articles textiles et que, d'autre part, il touche directement le consommateur.

TOUR DU MONDE DES PRINCIPALES RÉGLEMENTATIONS



EUROPE : RÈGLEMENT REACH DU 18/12/2006

REACH vise à sécuriser l'utilisation des substances chimiques en tant que telles, ou contenues dans les articles. L'objectif poursuivi est de limiter les risques liés à la production et à l'utilisation de ces substances, pour protéger l'environnement mais aussi la santé du consommateur et du travailleur. Chaque substance sera enregistrée, puis évaluée quant aux risques pouvant être engendrés par son utilisation. Toute substance qui n'aurait pas fait l'objet d'un enregistrement ne pourra être présente sur le sol européen.

La contrainte la plus importante posée par REACH demeure le respect des restrictions de son annexe XVII. Cette annexe pose des interdictions et des limitations en matière de substances chimiques toxiques, dont certaines peuvent être contenues dans les articles textiles. On pense notamment aux colorants azoïques cancérigènes, aux organoétains, aux phtalates, aux métaux lourds, aux retardateurs de flamme ou encore au diméthyl de fumarate.

EUROPE : ACTION DE RECHERCHE ET DE RÉDUCTION DES REJETS DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU

L'action de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (3RSDE) vise à réduire les rejets ou émissions toxiques dans l'eau en provenance de certaines Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (dites ICPE). Les bases de cette action ont été fixées par les directives du 23 octobre 2000 et du 15 février 2006.

Pour l'industrie textile européenne, cela se traduit par la surveillance, la quantification puis la réduction des substances dangereuses déversées dans l'eau, via les effluents des installations classées. Des objectifs de réduction et de suppression de rejets et émissions sont fixés, au niveau européen, pour certaines substances dites prioritaires. Les demandes de réduction, voire de suppression, sont ainsi établies selon la dangerosité et la quantité des substances retrouvées dans les rejets du site considéré.

CHINE : NORME GB 18401

Ce Code général de sécurité pour les produits textiles impose, aux fabricants et distributeurs, d'être en conformité avec certaines exigences de sécurité, dès lors qu'ils souhaitent vendre leurs produits en Chine. Les produits sont divisés en 3 catégories ; les exigences étant particulièrement strictes pour les produits en contact direct avec la peau et les vêtements destinés aux enfants.

CHINE : "CHINA REACH"

Depuis 2010, la Chine a promulgué une loi s'inspirant du règlement européen REACH pour la gestion des substances chimiques. Elle ne concerne pas les substances contenues dans les articles mais uniquement les substances en tant que telles. Toute entreprise, qui souhaite produire ou importer une substance chimique, doit veiller à ce qu'elle soit inscrite dans les inventaires chinois. Si elle ne l'est pas, elle doit faire l'objet d'un enregistrement. Cette procédure est assez coûteuse et fastidieuse ; les tests à réaliser étant nombreux. L'objectif est de limiter les risques liés à la production et à l'utilisation des substances chimiques identifiées comme dangereuses, pour protéger l'environnement.

JAPON : ACT ON CONTROL OF HOUSEHOLD PRODUCTS CONTAINING HARMFUL SUBSTANCES (ACT NO. 112 OF OCTOBER 12, 1973)

Le but de cette loi est de contribuer à la protection de la santé des citoyens japonais, en imposant des contrôles sur les produits de consommation contenant des substances chimiques nocives. Parmi ces substances, figure le formaldéhyde, avec des exigences et des contrôles particulièrement sévères.

CORÉE : "SELF REGULATORY SAFETY CONFIRMATION ACT" & "SAFETY QUALITY MARK ACT"

Ces réglementations imposent notamment, pour les articles destinés aux enfants, des tests auprès de laboratoires accrédités.

Figurent, en particulier, des exigences sur la

teneur en formaldéhyde, les organoétains, le diméthyl fumarate, les retardateurs de flamme, les phtalates, le pH, ou encore les colorants azoïques contenant des amines aromatiques cancérigènes.

UNION DOUANIÈRE RUSSIE, BIÉLORUSSIE, KAZAKHSTAN : RÈGLEMENTS TECHNIQUES TR TC 007/2011 ET 017/2011

Avec la création de l'union douanière entre la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan, a été instauré un nouveau système de certification obligatoire pour les marchandises mises sur le marché de ces trois Etats. Des règlements techniques ont ainsi été élaborés en fonction des types de produits : pour le textile, il s'agit des règlements TR TC 007/2011 et 017/2011. Leurs champs d'intervention sont très larges et couvrent notamment les aspects liés à la sécurité du consommateur et la protection de l'environnement. Des substances chimiques comme les phtalates, les métaux lourds ou encore le formaldéhyde, seront ainsi contrôlées par l'organisme certificateur...

USA - CALIFORNIA : SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT OF 1986

Appelé également "Proposition 65", ce texte concerne, entre autres, tous les articles textiles vendus ou distribués en Californie. Il instaure une obligation d'information des consommateurs en cas de présence de substances chimiques dangereuses dans un produit.

Plus de 800 substances identifiées comme reprotoxiques et/ou cancérigènes sont ciblées ; l'objectif poursuivi étant de protéger les citoyens et l'eau potable de Californie. La liste des substances est mise à jour et publiée au moins une fois par an.

Une étiquette d'avertissement est requise, en magasin, pour tout produit contenant des substances chimiques listées, à moins que l'exposition aux risques soit considérée comme suffisamment faible pour ne poser aucun danger significatif.

INTERNATIONAL : CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)

Cette convention a été adoptée par 150 gouvernements lors d'une conférence qui a eu lieu à Stockholm, du 22 au 23 mai 2001. Elle a pour objectif de limiter la pollution par les Polluants Organiques Persistants (POP), substances nocives pour la santé humaine et pour l'environnement. Les POP résistent à la dégradation et s'accumulent dans les organismes vivants ainsi que dans les écosystèmes terrestres et aquatiques.

La convention de Stockholm couvre plusieurs POP prioritaires, dont certains sont utilisés dans l'industrie textile : c'est le cas du PFOS et des alcanes chlorés à chaîne courte C₁₀-C₁₃.

INTERNATIONAL : ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

L'Organisation Internationale du Travail est une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle réunit, sur un pied d'égalité, les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour débattre des questions relatives au travail et à la politique sociale : promotion des droits au travail, développement de la protection sociale, renforcement du dialogue social... Divers outils juridiques ont ainsi été adoptés au fil des années, et notamment 8 conventions fondamentales et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

TOOL BOX

Sur la base du volontariat, les entreprises peuvent décider de respecter des normes ou des certifications, afin de garantir la conformité aux législations applicables, mais aussi des principes fondamentaux revendiqués par les consommateurs, les ONG... En d'autres termes, ces normes et certifications permettent, aux entreprises, de prouver qu'elles respectent non seulement leurs obligations légales, mais aussi qu'elles vont plus loin et qu'elles assurent, au maximum, la sécurité du consommateur, la protection de l'environnement ou encore le respect des droits des travailleurs.



LES NORMES

L'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) propose, aux industriels, un panel de normes officielles et reconnues afin de leur donner les lignes directrices d'amélioration continue dans des domaines comme la qualité, l'environnement et la responsabilité sociale. Voici quelques exemples les plus significatifs.

ISO 9001 – NORME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Cette norme s'adresse à toute entreprise qui décide de mettre en œuvre un système de management de la qualité. C'est une politique qui place le client au centre de ses préoccupations, et la qualité comme un axe essentiel de gestion. Une gestion consciente de la qualité en vue d'obtenir les résultats économiques et financiers souhaités.

De façon plus concrète, le principe est d'appliquer, à l'ensemble des process de l'entreprise, la méthode de gestion "PDCA" (Plan-Do-Check-Act), permettant de repérer, avec simplicité, les étapes à suivre pour améliorer la qualité dans une organisation.

ISO 14001 – NORME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'ISO 14001 constitue la référence dans la mise en place d'un système de management environnemental. Basée sur le principe de l'amélioration continue, elle permet d'identifier, de vérifier et de maîtriser tous les aspects environnementaux d'une entreprise et donne les clés nécessaires au pilotage du système.

La certification est obtenue à l'issue d'un audit effectué par un organisme agréé indépendant. Le maintien ultérieur de la certification est subordonné à une vérification annuelle, et à un renouvellement tous les 3 ans.

SA 8000 - NORME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE POUR LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS DES TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE

Basée sur les conventions signées de l'Organisation Internationale du Travail, sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que sur la convention de l'ONU sur les Droits de l'Enfant, la norme SA 8000 garantit, par un système de vérification crédible et fiable, le respect des droits fondamentaux des travailleurs dans toute la chaîne d'approvisionnement (filiales et fournisseurs), partout dans le monde.

La norme SA 8000 certifie que l'entreprise respecte des principes, tels que la liberté syndicale et le droit de négociation collective, l'absence de travail des enfants, l'absence de discrimination et de travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, mais aussi l'encadrement du temps de travail et des heures supplémentaires.

La norme SA 8000 est intégrée au système de management et prévoit des améliorations continues. La certification SA 8000 et le programme d'implication de l'entreprise permettent, aux consommateurs et aux investisseurs, d'identifier les entreprises qui respectent les droits de l'homme sur les lieux de travail.

LES CERTIFICATIONS ET LABELS

Toujours sur les bases du volontariat, les entreprises peuvent obtenir un label qui est souvent plus strict que la réglementation. Ce label constituera un signe de qualité, lequel est protégé par le droit des marques. La marque protégée peut donc être utilisée uniquement si les conditions d'obtention du label sont remplies (conditions généralement prévues dans le règlement technique et vérifiées par un organisme certificateur).

● OEKO-TEX® STANDARD 100

Ce label vise à garantir qu'un produit est exempt de substances chimiques indésirables et fixe des seuils différents pour 4 catégories de produits : les articles pour les bébés et les enfants (jusqu'à 3 ans), les articles en contact direct avec la peau, les articles sans contact direct avec la peau, et les articles d'ameublement.

Le fabricant peut apposer un marquage sur ses produits ayant fait l'objet de contrôles concluants. Ces contrôles ciblent les substances soumises aux réglementations en vigueur, mais aussi certaines substances non réglementées mais identifiées comme préoccupantes. Le certificat est établi pour une durée d'un an.



Le label "Made In Green by OEKO-TEX®", mis en place par Oeko-Tex à la fin de l'année 2014, offre, au consommateur, une approche globale en termes de sécurité et de durabilité. L'objectif est de développer l'étiquetage de ce label sur les produits textiles certifiés. En termes de garanties, cette certification couvre à la fois la sécurité du consommateur, la protection de l'environnement et un mode de production durable et socialement responsable.

La traçabilité est au cœur de ce nouveau dispositif, avec la possibilité d'avoir un suivi total du processus de fabrication de l'article concerné, grâce à un QR code.

Le label "Bluesign®" est un autre système de certification indépendant, spécifique à l'industrie textile. Il prend en compte toutes les étapes de la production, des matières premières aux composants chimiques, de l'eau aux ressources énergétiques.

Il repose sur les principes suivants :

- Garantir la santé et la sécurité des travailleurs.
- Éliminer tout risque pour la santé du consommateur.
- Minimiser l'impact environnemental par une faible utilisation des ressources.
- Contrôler sa consommation d'énergie afin de réduire les émissions de CO₂.
- Contrôler les émissions d'eau et réintroduire de l'eau purifiée dans le cycle naturel.

● SUSTAINABLE TEXTILE PRODUCTION (STeP)

Le dispositif "STeP by OEKO-TEX®" est d'offrir, aux entreprises, une certification garantissant qu'elles sont respectueuses de l'environnement et socialement responsables. Cette certification se démarque d'autres initiatives comme "Made in Green" qui certifie un produit en particulier. Avec ce label, l'entreprise garantit à ses clients que tous ses produits sont fabriqués de manière durable, non polluante, dans le respect des conditions de travail, et ce sur l'ensemble de la chaîne de production.

La transparence est de mise dans un tel dispositif dans la mesure où tous les aspects pertinents de l'entreprise sont analysés : management de la qualité, utilisation des substances chimiques, gestion et protection de l'environnement, responsabilité sociale, santé et sécurité. Cet outil est, en outre, un soutien ciblé pour l'amélioration continue des conditions de production.

Le contrôle, l'évaluation et la vérification des différents sites de production se font de façon inopinée et donnent lieu à une notation spécifique.

Les critères requis pour la certification sont régulièrement contrôlés, mais aussi mis à jour en tenant compte de la législation, des normes internationales et des développements du marché. STeP intègre ainsi des dispositifs tels que l'ISO 9001, l'ISO 14001 ou encore la SA 8000. Il appuie également d'autres initiatives existantes, telles que le ZDHC (roadmap to Zero Discharge of Hazardous Chemicals by 2020).

Avec des exigences spécifiquement adaptées à l'industrie textile, STeP a pour vocation d'offrir actuellement la preuve la plus complète des conditions durables dans la production.



HOW TO START FEELING WORTHY?

TOUS RESPONSABLES ! INDUSTRIELS ET DISTRIBUTEURS APPORTENT DE NOUVELLES PROPOSITIONS.

Face à la médiatisation des différentes campagnes menées par les organisations non gouvernementales et à la prise de conscience des consommateurs, les entreprises prennent, de plus en plus, une part active aux débats et sont force de proposition. Certaines ont commencé à répondre, soit collectivement, soit individuellement aux exigences de la société civile.

LES INITIATIVES COLLECTIVES

LA BUSINESS SOCIAL COMPLIANCE INITIATIVE (BSCI)

La Business Social Compliance Initiative (BSCI) propose aux entreprises un code de conduite commun, afin de les soutenir dans leurs efforts de mise en place d'une chaîne d'approvisionnement éthique.

LE GLOBAL SOCIAL COMPLIANCE PROGRAMME (GSCP)

Qu'est-ce que c'est ? Le Global Social Compliance Programme rassemble des acteurs internationaux de la chaîne d'approvisionnement qui souhaitent œuvrer ensemble sur l'amélioration des conditions de travail et la protection de l'environnement tout au long du processus de fabrication des produits. Aujourd'hui, 38 membres composent régulièrement les groupes de travail.

Quels outils ? Le GSCP n'est pas une nouvelle norme mais une plateforme d'échanges des meilleures pratiques existantes pour parvenir à un tel objectif. Les membres s'appuient donc sur les standards et certifications déjà existantes pour tenter de définir celles qui sont les plus efficaces et développer des outils communs.

LE PROGRAMME "ZERO DISCHARGE HAZARDOUS CHEMICALS" (ZDHC)

Quelle est la logique ? Si certaines marques ont individuellement annoncé la diminution, voire l'arrêt de l'utilisation des substances chimiques toxiques face à la pression des ONG, des médias et des consommateurs, cette prise de position, si elle est "individuelle", présente plusieurs limites... En effet, les usines travaillant généralement avec plusieurs distributeurs, il est difficile pour un client isolé d'imposer le changement de substances chimiques nocives lorsque les autres clients ne formulent pas la même demande.

Qu'est-ce que c'est ? En 2011, un groupe de grandes marques et de distributeurs de vêtements et chaussures s'est engagé collectivement pour éliminer les produits toxiques (PFC, alkylphenols, chlorobenzènes, perturbateurs endocriniens...) de l'industrie textile d'ici 2020, conformément à ce que sollicitait Greenpeace. A ce jour, 18 entreprises du secteur sont membres du ZDHC. Il est prévu que le groupe publie régulièrement un rapport concernant l'avancée de leurs efforts.

Quelles sont les mesures concrètes ? La feuille de route associe formation, audits, recherche de substituts et transparence sur les rejets des usines. Mais, concernant la suppression des substances chimiques prioritaires, le ZDHC ne s'engage que sur deux produits, les chlorobenzènes et les alkylphenol ethoxylates (APEO), qui devraient être supprimés d'ici 2015 dans 50% des procédés de fabrication...

L'ACCORD SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS AU BANGLADESH

Qu'est-ce que c'est ? Quelques semaines après le drame du Rana Plaza au Bangladesh, les ONG et les syndicats ont impulsé, sous la présidence de l'OIT, un accord sur la sécurité dans les usines, signé le 15 mai 2013, par plus de 190 marques de vêtements, distributeurs et importateurs présents dans plus de 20 pays ; ce qui concerne plus de deux millions de travailleurs et 1 700 usines.

Quel objectif ? Cet accord juridiquement contraignant pendant 5 ans impose, aux sociétés signataires, de garantir le respect des conditions de sécurité dans le secteur du prêt-à-porter au Bangladesh. Outre l'inspection des bâtiments dont les rapports sont publiés, les entreprises doivent fournir des fonds suffisants à leurs fournisseurs pour que les usines de fabrication soient mises aux normes de sécurité.

LES INITIATIVES INDIVIDUELLES

En raison de la pression exercée par les syndicats et les organisations non gouvernementales, les initiatives privées et les engagements en matière de RSE sont devenus pratiquement inévitables pour les entreprises du secteur du textile-habillement soucieuses de leur réputation. Voici quelques exemples concrets.

UNIQLO

Mi-janvier 2015, le géant japonais de l'habillement Fast Retailing, maison-mère de la marque Uniqlo, a reconnu publiquement des problèmes dans certaines usines de fournisseurs chinois après que la Sacom, une ONG de Hong Kong, ait pointé de sérieux manquements dans deux sites de production : horaires infernaux, insalubrité, équipements en piteux état... Immédiatement, l'entreprise a diligenté une enquête interne afin de corréliser les diverses informations et prendre les mesures nécessaires.

Suite à la confirmation des dires de l'ONG, Fast Retailing a enjoint ses deux fournisseurs chinois à améliorer les conditions de travail dans leurs usines et de résoudre au plus vite les problèmes soulevés. A l'un, elle a notamment ordonné l'enregistrement intégral des heures effectuées par les salariés et la réduction du temps de travail conformément au code de conduite prévalant pour ses fournisseurs. L'autre fournisseur doit, quant à lui, accorder au moins un jour de congé par semaine à ses employés et prendre les dispositions nécessaires pour diminuer le temps de travail.

Pour sa part, Fast Retailing s'est engagée à vérifier les progrès réalisés dans les prochaines semaines.

KERING

Le groupe de luxe Kering communique régulièrement sur sa démarche de développement durable en publiant des reporting sur ses performances sociales et environnementales :

- Des audits des fournisseurs sont réalisés afin de les accompagner et les aider à atteindre les standards du code de conduite revendiqué par l'entreprise.
- Le PVC sera banni de l'ensemble des collections d'ici 2016.
- Toutes les substances chimiques potentiellement dangereuses seront progressivement éliminées d'ici 2020.
- Une attention particulière est portée sur l'élevage des animaux dont les peaux et fourrures sont utilisées pour la fabrication de produits.
- La responsabilisation sur toute la chaîne de production est enclenchée.

Cette année, le groupe poursuit son engagement dans le développement durable en initiant un nouveau partenariat avec la fondation Nicolas Hulot. Deux axes essentiels ont été définis :

- Le premier devrait naître en Europe et se développer autour de l'élevage bovin, mettant en lumière la traçabilité des articles façonnés en cuir.
- Le second devrait être mis en place en Afrique et se décliner autour de la thématique du coton biologique.

INDITEX

En 2007, le géant Inditex a révisé son code de conduite et a également signé une convention-cadre internationale avec la Fédération Internationale des Travailleurs du Textile (International Textile Garment and Leather Worker's Federation, ITGLWF) visant à renforcer les droits syndicaux.

Avec cette convention-cadre, il va plus loin que les contrôles habituellement effectués dans les usines et place les droits syndicaux au centre de ses préoccupations.

Ces dernières années, l'entreprise s'est aussi prononcée pour le droit à un salaire vital pour les travailleurs. En collaboration avec l'Université de Northumbria, elle a notamment mené des travaux portant sur l'adéquation entre les prix et le salaire vital, renforçant ainsi sa collaboration avec l'ITGLWF, l'OIT et le Pacte Mondial des Nations Unies qui proposent aussi des éléments pour le calcul du salaire vital.

Enfin, l'entreprise a signé l'Accord sur la Sécurité dans les usines au Bangladesh.



"La victoire d'une grande cause ne se mesure pas seulement en atteignant le but final (...)
Le nouveau monde ne sera pas construit par ceux qui restent à l'écart les bras croisés,
mais par ceux qui sont dans l'arène."
Nelson Mandela



WASTE HANDLING




INTERFILIÈRE
HONG KONG

Delphine NGUYEN

hongkong@eurovet.fr - T. +852 2815 0667 - www.interfiliere.com

**LA
FEDERATION**
de la maille & de la lingerie

Jeanne VAILLANT & Xavier GUEANT

jvaillant@la-federation.com - xgueant@la-federation.com
T. +33 1 49 68 33 50 - www.la-federation.com